



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025

Délibération n°68

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 septembre 2025

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☒	BRAND Marie-Paule
	BILLOT Olivier	CD25	☒	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☒	☐	
	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BODIN Nicolas	CUGBM	☒	☐	
	LIME Christophe	CUGBM	☒	☐	
	PRESSE Françoise	CUGBM	☐	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☐	☐	
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☒	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	SAUMIER Claude- Françoise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	☒	☐	
Communautés de communes	FAIVRE-PIERRET Jean- Louis	CC Doubs Baumoies	☒	☐	
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	☐	☒	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	☐	☐	
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	☒	☐	
	BARCELO Maud	Auxonne	☐	☐	

**OBJET : DECISION D'ACQUISITION EPF - BLEIGNY-LE-CARREAU (89) (opération 1284) -
« Création de logements dans une maison d'habitation »**

Une promesse de vente a été recueillie :

BLEIGNY-LE-CARREAU (89) (opération 1284) - « Création de logements dans une maison d'habitation » :

Sur la commune de Bleigny-Le-Carreau, acquisition des parcelles sises 9 route de Beines et cadastrées :

AB n°234 pour une superficie de 15 ares et 05 centiares,

AB n°237 pour une superficie de 08 ares et 88 centiares.

Pour un montant de 155 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).
Suivant estimation EPF en date du 22/08/2025.

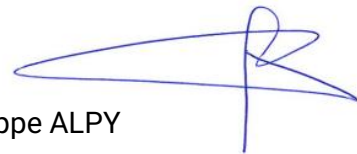
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

AUTORISE

- la directrice générale à signer l'acte d'acquisition correspondant.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe ALPY